

L'ASSEMBLÉE LITURGIQUE

« Je vis une foule immense que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et tenant des palmes à la main... » Cette vision de l'Apocalypse représente l'Église triomphante; mais les exégètes ont souvent remarqué que l'apôtre saint Jean projetait sur le ciel l'image de la liturgie de la terre. Or celle-ci, à la vérité, est bien une assemblée, un rassemblement de peuple, un brassage de toutes les diversités sociales, trouvant son unité et son harmonie dans la solidité de ses structures, et répondant d'une façon extraordinairement parfaite au besoin communautaire qui est inscrit au cœur de l'homme.

Il ne semble pas que les traités de liturgie et manuels de rubriques se soient beaucoup préoccupés de dégager ces structures de l'assemblée liturgique, de formuler les lois auxquelles elle doit obéir. Les historiens eux-mêmes, tentant la description du culte chrétien aux diverses époques, et préoccupés de regarder surtout ce qui se passait dans le sanctuaire de la basilique, ont un peu négligé de nous montrer la nef et le peuple qui s'y presse¹. Il est donc un peu téméraire d'entreprendre cette étude, et le lecteur ne s'étonnera pas que le présent essai ne soit qu'une première approximation, destinée à attirer l'attention des doctes et à provoquer des études plus approfondies.

1. Cette lacune va être comblée, pour le I^{er} siècle, par le beau livre de H. CHIRAT, *L'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, qui vient de paraître aux Éditions du Cerf (« Lex Orandi », 10).

1. LE RASSEMBLEMENT D'UN PEUPLE.

La première réalité liturgique, celle qui frappait d'abord les yeux de ceux qui, aux premiers siècles, regardaient se dérouler le culte de l'Église, c'est le rassemblement de tous les chrétiens en un lieu, le mouvement des fidèles vers un point de convergence. Un païen comme Pline le Jeune ne manque pas de le noter et d'en informer fidèlement l'empereur :

« quod essent soliti stato die ante lucem *convenire* carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem... Quibus peractis morem sibi discedendi fuisse rursusque *coeundi*...² »

De son côté saint Justin, qui est un fidèle, y insiste beaucoup :

Le jour qui est appelé jour du soleil, tous (les nôtres) qui habitent les villes ou les champs s'assemblent en un même lieu.

Nous nous assemblons tous le jour du soleil...³

Et pourquoi citer Pline et saint Justin quand nous avons le témoignage plus ancien et plus autorisé de saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens ? L'Apôtre y constate à plusieurs reprises que les chrétiens de Corinthe *se réunissent en assemblée, s'assemblent*⁴; de cela il se réjouirait si de graves abus ne détournaient ce rassemblement de son vrai but, car il relève avec amertume que « lorsqu'ils se réunissent, ce n'est plus le repas du Seigneur qu'ils célèbrent⁵ ». L'assemblée a donc, pour saint Paul, un but éminemment liturgique : elle est destinée à célébrer l'Eucharistie.

De fait, dans le vocabulaire liturgique de l'Orient, l'Eucharistie a fini par s'identifier avec le rassemblement et s'appeler *synaxis*. A bon droit, car l'Eucharistie, sommet de toute la liturgie de l'Église, est le rassemblement par

2. Ep., x, 96.

3. Première apologie, LXVII, 3 et 7. Cf. H. CHIRAT, *op. cit.*, pp. 252-253.

4. I Cor., XI, 18, 20, 33.

5. I Cor., XI, 20.

excellence. Mais toute célébration liturgique, à un degré moins essentiel, est une assemblée, suppose un peuple réuni. Les formules prononcées par le célébrant font sans cesse allusion à la présence d'une foule : « *Oremus fratres carissimi* »; « *populum supplicantem* »; « *nos servi tui sed et plebs tua sancta* ». L'acte liturgique est même précédé de gestes destinés à assembler un peuple : convocation, sonnerie de cloches, etc.

Si le rassemblement a pour terme la prière liturgique, et surtout l'Eucharistie, il n'en reste pas moins une réalité qui a sa valeur propre que l'on recherche pour elle-même. Ce n'est pas la rencontre fortuite, purement matérielle de gens qui choisissent la même heure et le même lieu pour satisfaire à une obligation individuelle d'entendre une messe dominicale : un besoin profond du christianisme mène les fidèles vers la réunion. Car ils constituent une société, une famille, une assemblée, l'Église. Cette société est à la vérité mystique; le lien qui unit les fidèles dispersés par toute la terre est objet de foi. Pourtant l'Église est visible; l'assemblée, *Ecclesia*, doit se réaliser matériellement, au mieux des possibilités humaines; c'est à la lettre que doivent s'entendre les promesses du Seigneur : « Si deux ou trois se réunissent pour prier en mon nom, je suis au milieu d'eux ⁶. » D'où les avertissements sérieux de l'Épître aux Hébreux à l'égard de ceux qui mépriseraient ou négligeraient les assemblées :

Ne désertons pas l'assemblée commune, comme certains en ont pris l'habitude; encourageons-nous plutôt les uns les autres, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour [du Seigneur] ⁷.

Saint Ignace d'Antioche n'est pas moins sévère dans ses admonestations aux Magnésiens et aux Éphésiens :

N'essayez pas de faire passer pour raisonnable votre obstination à rester à part, mais venez à la réunion générale : qu'il n'y ait là qu'une seule prière, une seule supplication, un seul esprit, une seule espérance, dans la charité, dans la joie irréprochable ⁸.

Celui qui ne vient pas à la réunion commune, celui-là fait déjà

6. Matth., XVIII, 19-20.

7. Hebr., X, 25. Cf. H. CHIRAT, *op. cit.*, p. 239.

8. Saint IGNACE, *Lettre aux Magnésiens*, VI, 1.

l'orgueilleux, et il s'est jugé lui-même, car il est écrit : Dieu résiste aux orgueilleux⁹.

Comment cette notion de rassemblement, qui apparaissait si essentielle aux chrétiens du I^{er} siècle, a-t-elle fini par devenir presque étrangère à la génération qui nous a précédés ? Cela tient à de nombreuses causes, qu'il nous faut essayer d'inventorier, pour dissiper toutes les sources d'équivoques et réfuter par avance les objections possibles.

La première cause est peut-être à chercher dans la confusion qui s'est établie au moyen âge entre l'Église et la cité. La cité étant chrétienne, il semblait que l'Église fût assemblée en permanence, sans qu'il soit besoin de réunions expresses des fidèles. En même temps se développait l'individualisme religieux, à un tel point que des fidèles de marque s'ingéniaient à trouver leur solitude au milieu même des offices de l'Église, et ne voyaient plus d'autre raison d'assister à ceux-ci que la satisfaction à des préceptes positifs.

Mais il y a d'autres raisons plus profondes, et en particulier une autre confusion, celle-là plus ancienne peut-être que le moyen âge, qui a mêlé liturgie conventuelle et liturgie ecclésiale. La prière des moines, des séparés, n'a pu devenir une prière liturgique que par députation : car ce n'est pas la prière de l'Église, puisqu'ils ne sont pas l'Église, mais seulement une prière *au nom* de l'Église. Le terme « liturgique » appliqué à la messe de l'évêque et aux complies du convent n'est donc pas employé de façon univoque. Or la liturgie conventuelle s'est introduite dans la cathédrale même, par le biais des Chapitres de chanoines, et le changement d'esprit qui en est résulté se révèle par deux manifestations topiques : l'une, c'est la construction des jubés, obstruant complètement le sanctuaire et le chœur, privant les fidèles (s'il y en a) de tout contact avec l'autel ; l'autre, c'est la rédaction du *Caeremoniale episcoporum*, dans lequel l'évêque est présenté comme un simple Abbé mitré présidant à un Collège de chanoines et officiant dans un édifice d'où le peuple semble complètement absent.

Ajoutons enfin, à ces diverses raisons, l'influence de la

9. *Id.*, *Lettre aux Ephésiens*, v, 3. Cf. H. CHIRAT, *op. cit.*, p. 240.

controverse antiprotestante. Luther et ses sectateurs avaient blâmé l'usage des messes privées, d'où la nécessaire réaction du Concile de Trente :

« Si quis dixerit missas, in quibus solus sacerdos sacramentaliter communicat, illicitas esse, ideoque abrogandas, anathema sit¹⁰. »

Après coup, et commentée par les naïfs apologistes du concile, la définition que l'on vient de lire apparut presque comme une mise en garde, suspectant d'hérésie protestante quiconque se permettrait d'insister un peu trop pour regrouper les fidèles autour de l'autel. Singulière évolution de la controverse, qui aboutit à combattre un individualisme en démantelant la communauté. Mais est-on certain qu'il n'y a plus aujourd'hui de théologien qui ne cède à la tentation de magnifier la messe que le prêtre célébrerait seul (même au mépris des canons), croyant y trouver une manifestation plus éclatante de l'*ex opere operato* et un refuge plus assuré contre toute intrusion dans l'Église du réformisme luthérien ? Dieu merci, c'est là paradoxe anachronique, dont l'action liturgique des derniers papes a fait justice, — mais que l'on ressort périodiquement des coffres, avec tous les oripeaux fripés des argumentations scolaires¹¹.

La messe privée est légitime, mais à sa place. Et elle ne se comprend que si l'on suppose d'abord acquise et réalisée l'assemblée liturgique.

2. UNE RÉUNION DU TOUT VENANT.

L'assemblée liturgique n'est pas le groupement d'une élite choisie de gens à la culture délicate, susceptibles de goûter le charme d'évocations antiques, ou d'apprécier une rare satisfaction esthétique, un peu comme apparaît l'*Oblat*

10. Sess. XXII, cap. 6 et can. 8.

11. Il y aurait, à vrai dire, encore une équivoque. La liturgie, dit-on, est exclusivement service de Dieu. C'est exact, mais pourquoi faut-il que, sous certaines plumes, cette formule semble signifier dédain complet du peuple fidèle ? On dirait qu'il importe peu que le rite se déroule dans une église vide, pourvu qu'il soit accompli exactement. Ceci nous ramènerait à l'esprit de la Rome païenne, et bien loin de la prière chrétienne...

de Huysmans au lecteur distrait (qu'on n'aille surtout pas croire, si je nomme Huysmans, que je ne sois pas sensible aux mérites qu'il s'est acquis dans le domaine liturgique ou que je doute de l'authenticité de sa vocation bénédictine).

Mais pas davantage l'assemblée liturgique n'est une société de parfaits, réservée à ceux qui ont pratiqué une longue ascèse et mené une vie de contemplation. L'assemblée liturgique est ouverte à tous ceux qui remplissent deux conditions, deux seules : la foi professée, et le baptême ou la préparation immédiate au baptême. Le péché mortel, tant qu'il n'a pas été soumis au pouvoir des clefs, exclut de la communion eucharistique, mais non de l'assemblée — à moins qu'il ne s'agisse d'un de ces crimes exceptionnels vis-à-vis desquels l'Église doit prendre la mesure, exceptionnelle elle aussi, de l'excommunication.

On dira peut-être que réduire à ces exigences le droit d'entrée dans l'assemblée liturgique, c'est accepter de voir réunis des gens d'une médiocrité scandaleuse. Et, en effet, c'est sous le signe de la médiocrité qu'apparaissent à l'historien les assemblées liturgiques qu'il peut restituer d'après les sermons de saint Chrysostome ou de saint Augustin, les lettres de saint Césaire d'Arles, les œuvres de saint Grégoire le Grand.

Je répondrai que la médiocrité est le scandale même de l'Église. Elle est sainte, l'Église, mais faite de pauvres bougres qui volent le ciel. Elle est le ramassis des éclopés, clochards et mendiants que l'on a raccolés au hasard des carrefours et « forcés à entrer¹² » ; elle est « le grand filet jeté dans la mer et qui ramène des poissons de toute espèce », le tri entre les bons poissons et les mauvais ne devant se faire qu'à la fin du monde¹³ ; elle comporte un nombre d'ouvriers de la onzième heure¹⁴ qui inquiète les bien-pensants. Elle est sainte, l'Église, qui est capable de faire des saints avec ce tout-venant, de transformer en cortège royal et sacerdotal cette invraisemblable cohue de loqueteux.

La plus vraie des assemblées liturgiques, c'est celle qui prend ce peuple de médiocres pour les soulever au-dessus

12. Matth., xxii, 8-10.

13. Matth., xiii, 47-50.

14. Matth., xx, 6.

de leur lourdeur : *Recordatus est quoniam pulvis sumus*, qui compatit à leur infirmité non pas pour dérober à leur vue le mystère chrétien, mais pour guider leurs tâtonnements et épeler leurs balbutiements.

C'est le jansénisme qui nous a retardés, nous Français, dans la saine compréhension de la liturgie de l'Église. Sans doute le réformisme du XVII^e siècle a beaucoup fait pour remettre en honneur les authentiques institutions liturgiques (il faudrait même lui rendre une plus grande justice); cependant, en multipliant autour des sacrements les barrières de la sévérité, en pourchassant toute exubérance des abords du sanctuaire, il a contribué pour une grande part à la désaffection du peuple pour la vie de l'Église et au divorce entre la vie religieuse et la joie de la cité. Bien heureux serons-nous si nous pouvons nous dire complètement indemnes du virus janséniste. Aux élites d'aujourd'hui qui seraient tentées de fuir une réunion qui, selon leur expression, « ne leur apporte rien » (cette réflexion témoigne d'une inquiétante substitution de valeurs humaines aux réalités de la foi), nous devons rappeler l'impérieuse règle de l'ascèse communautaire : quand la famille va à la promenade, ce sont les tout-petits qui imposent leur pas. Ces élites pourront, en dehors de l'assemblée, vaquer à loisir à des formes de prière plus conformes à leur éducation et à leur culture; dans l'assemblée, ils condescendront à l'infirmité de leurs frères plus simples qui, devant le Seigneur et son Église, ont autant de droits et même davantage : *Pauperes evangelizantur*.

Peut-être une autre cause de l'apostasie des masses est à chercher dans le style des cérémonies religieuses des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Tout y était agencé selon le goût des classes dirigeantes : ornementation, prédication, musique. Le peuple était toléré dans l'église paroissiale, au hasard des vides laissés par les fauteuils et les coussins, mais il ne se sentait pas chez lui. L'étiquette était somptueuse; ce n'était pas le vrai visage de l'Épouse du Christ.

3. UN RASSEMBLEMENT BIZARE.

L'assemblée liturgique ne peut être une manifestation visible de l'Église que si elle est, comme l'Église, bigarrée.

Car l'Église est chargée de faire *utraque unum*, comme le Christ¹⁵ : à l'inverse de Babel, dont elle est l'antithèse, elle réunit ce qui était désuni. Désormais, il n'y a plus d'étrangers ni d'hôtes, mais des concitoyens des saints et des gens de la maison de Dieu¹⁶. C'est un leitmotiv de la prédication des apôtres que cette unité profonde, réalisée par le mystère chrétien (entendons *mystère* au sens technique du terme : foi, baptême et Eucharistie), entre des gens très divers de race, de condition, de formation.

Tous nous avons été baptisés dans un seul esprit pour former un seul corps, soit juifs, soit grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons été tous abreuvés d'un seul Esprit¹⁷.

Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec; il n'y a plus ni esclave ni homme libre; il n'y a plus ni homme ni femme : car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus¹⁸.

Il n'y a pas de différence entre le juif et le gentil, parce que le même Christ est le Seigneur de tous, étant riche envers tous ceux qui l'invoquent¹⁹.

Il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre; mais le Christ est tout en tous²⁰.

Mais n'allons pas croire que, dans le dessein de la catéchèse apostolique, la révélation de ce rôle unificateur de la Rédemption et de l'Église ait pour but de nourrir la méditation abstraite des fidèles. Il ne s'agit pas là de perspectives purement idéales. Car cette unité profonde, qui n'est perçue adéquatement, bien sûr, que par la foi, doit pourtant se manifester à l'extérieur, aux yeux des fidèles et des non-fidèles, par la rencontre, le rassemblement spatial, matériel, et l'unanimité vocale de gens très divers. C'est ainsi qu'apparaît l'Église à son tout premier début, au jour de la Pentecôte : le Saint-Esprit a choisi pour cette manifestation le moment même où Jérusalem accueille la foule bigarrée des

15. Eph., II, 14.

16. *Ibid.*, II, 19.

17. I Cor., XII, 13.

18. Gal., III, 28.

19. Rom., X, 12.

20. Col., III, 11.

pèlerins de la dispersion; le sujet d'étonnement, la nouveauté de l'Église, la voici bien notée par les témoins :

Comment se fait-il donc que nous les entendions parler chacun notre langue maternelle? Parthes, Mèdes, Elamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphilie, de l'Égypte, de la Libye cyrénaïque, Romains de passage, Juifs et prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons dans nos langues célébrer les merveilles de Dieu²¹.

La première expression de la bigarrure de l'Église est donc charismatique. Elle sera continuée de façon permanente par la manifestation liturgique. Tous les textes pauliniens que j'ai cités plus haut sont en relation expresse avec le baptême, la première des réalités liturgiques. L'Église primitive a toujours compris que les assemblées liturgiques, en particulier l'agape et surtout l'Eucharistie, devaient réunir dans une unité matérielle et visible ceux que tout, humainement, devrait séparer. L'assemblée liturgique est l'essai d'une vie céleste, rigoureusement conforme aux vues de la foi; l'unité et la fraternité de ceux qui viennent « des extrémités » s'y prennent à la lettre.

Écoutons, par exemple, saint Jacques :

Mes frères, n'alliez aucune acception de personnes avec la foi en Jésus-Christ, notre Seigneur de gloire. Si, par exemple, il entre *dans votre assemblée* un homme qui ait un anneau d'or et un vêtement magnifique, et qu'il y entre aussi un pauvre avec un habit sordide; et que, tournant vos regards vers celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez : « Vous, asseyez-vous ici à cette place d'honneur », et que vous disiez au pauvre : « Toi, tiens-toi debout ou assieds-toi ici au bas de mon marche-pied », n'est-ce point faire entre vous des distinctions et vous établir juges aux pensées perverses ?²²

Ce texte est, par avance, la condamnation de tous les bancs d'œuvre et de sièges d'honneur destinés à des châtelains²³, comme aussi des places louées pour la messe de minuit. Mais il faut aller plus profondément dans la prise de conscience de ce caractère essentiel de l'assemblée liturgi-

21. Act., II, 8.

22. Jac., II, 1-4.

23. Hélas! la sélection des fidèles par catégories au sein de l'assemblée liturgique a commencé de bonne heure, si l'on en juge par l'*Ordo Romanus I* (VIII^e siècle).

que. L'antiquité ne connaissait, le dimanche, qu'une messe unique pour une circonscription territoriale donnée. A cette messe unique devaient donc se coudoier toutes les conditions sociales : il n'y avait pas à l'aube la messe des esclaves et à l'heure de sexte la messe des patriciens. Or il est difficile d'imaginer deux catégories d'hommes séparés par un fossé social plus profond que le patricien et ses esclaves : le patricien qui s'honore d'une longue lignée d'ancêtres dont les portraits ornent le *tablinum* de sa demeure considère les esclaves comme une chose, un cheptel, accessoire mobilier de son exploitation; il peut user et abuser d'eux, les tuer même s'il veut; les esclaves n'ont même pas de nom, ne sont protégés par aucun droit. Cependant l'assemblée liturgique oblige patricien et esclaves à se traiter en frères, à s'asseoir à la table eucharistique dans l'égalité la plus rigoureuse, voire à se donner le baiser de paix. Si l'Église avait, sur ce point, été moins exigeante, l'esclavage n'aurait pas disparu de la cité.

Un tel fait nous permet de mesurer la violence de l'effort qui est exigé des chrétiens dans l'assemblée liturgique. Le royaume des cieux souffre violence. La réunion ecclésiale n'est pas une réunion d'amis qui se plaisent ensemble, dont la sympathie est spontanée, qui sont accoutumés à faire équipe. C'est le triomphe, à coup de foi et de charité, sur toutes les divisions humaines, sur toutes les inégalités : *Si offers munus tuum ante altare et ibi recordatus fueris quod frater tuus habet aliquid adversum te, vade prius reconciliari fratri tuo...*²⁴. S'il n'y a pas, dans la même assemblée, des gens qui ont de la peine à se trouver ensemble, si l'unité fraternelle n'est pas conquise de haute lutte, on n'a pas une vision complète de l'Église.

Par davantage, l'Église primitive n'a fractionné l'assemblée en groupes linguistiques divers. La présence de fidèles parlant des langues différentes était, au contraire, considérée comme l'image précieuse de la Pentecôte; pour permettre à tous l'intelligence des rites, on utilisait le lilinguisme (comme à Rome), ou bien on recourait à des traducteurs (comme en Égypte). Si aujourd'hui nous rencontrons en Orient une superposition enchevêtrée de différentes

24. Matth., v, 23.

communautés linguistiques sur le même territoire, l'origine doit en être cherchée dans les schismes qui ont dressé Églises contre Églises : monophysisme, monothélisme et en partie aussi dans les vicissitudes de la politique (Église melkite) : cette solution, aujourd'hui tolérable et même vénérable pour bien des raisons, n'est pourtant pas authentique.

Normalement, la communauté ecclésiale doit être accueillante pour l'étranger. Si elle est la réunion compacte et très homogène des fidèles d'un lieu donné, elle est loin d'être fermée sur elle-même. Car le frère qui se présente venant d'ailleurs, qu'il soit de passage ou qu'il veuille se fixer, fournit une occasion de vivre la catholicité de l'Église et de sentir à quel point le baptême nous a rendus frères. Aussi est-il fêté, reçu avec joie. M. Chirat, dans son livre, *L'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, décrit avec précision la manière dont les communautés primitives organisaient l'accueil des étrangers. Sans doute avons-nous à faire aujourd'hui un effort considérable pour redonner cet esprit d'authentique fraternité à nos assemblées liturgiques. On entend souvent dire que l'uniformité d'une langue liturgique procure au voyageur le réconfort de retrouver partout, avec les cérémonies de l'Église, son pays natal; cette réflexion contient la sévère condamnation de nos communautés : ce n'est pas l'identité de langue qui devrait rassurer le voyageur, mais la charité de l'accueil dont il est l'objet.

4. PRÉSENCE DES ABSENTS.

Ouverture à tous les baptisés sans aucune distinction, même à ceux qui viennent d'un pays étranger ou qui ne sont que de passage, l'assemblée ecclésiale ne souffre pas d'absences. Tous les chrétiens sont appelés à l'assemblée et doivent se rendre à la convocation : c'est pour cela que la législation moderne, au moins occidentale, comporte un précepte d'assistance à la messe dominicale; mais l'antiquité entendait cette exigence non sur le plan juridique, mais au point d'application du dynamisme interne de l'assemblée. C'est ainsi qu'il a toujours été entendu que les familles étaient censées présentes au complet, bien que certains de leurs membres dussent à tour de rôle demeurer au logis pour les tâches domestiques. Mais, et ceci mérite

d'être noté, l'assemblée rend les absents présents en leur faisant une place particulière dans la prière.

Presque toutes les liturgies anciennes ont des prières pour les malades, les voyageurs, les prisonniers. Nous serions tentés de croire que ces trois catégories provoquent l'intérêt de la communauté à cause de leur affliction. En fait, malgré l'insécurité des routes et des mers, les anciens voyageaient beaucoup, sans que cela les fasse considérer comme objet de compassion; les prisonniers, d'autre part, ne sont plus, à l'époque où s'écrivent nos formules liturgiques, des candidats au martyre, mais tout simplement de pauvres hères qui ont été surpris en train de voler ou d'assassiner. Si malades, voyageurs et prisonniers méritent une mention spéciale dans l'assemblée, c'est parce qu'ils sont absents en quelque sorte par état : physiquement incapables de se trouver à la réunion, ils sont rendus présents par l'intérêt qu'on leur porte et la prière qu'on fait à leur intention.

Aujourd'hui, nous aurions de bonnes occasions de renouveler ce geste : les ouvriers qui font un travail de trois-huit, les fonctionnaires des services publics, les soldats, les mamans occupées aux soins de leurs bébés, sont également de ces absents qu'il faut rendre présents par la prière. On pourrait sans doute inclure même parmi eux les baptisés qui délaissent les assemblées chrétiennes parce qu'ils n'ont pas connu le vrai visage de l'Église du Christ et qui sont emmurés dans des préjugés de classe... Il appartient aux pasteurs de mettre en œuvre toute leur charité pastorale, tout leur sens de l'Église pour exprimer exactement de tels sentiments.

5. UNE RÉUNION TOUJOURS OUVERTE.

L'assemblée liturgique est réservée, avons-nous dit, aux chrétiens : baptisés et catéchumènes. Ce qui n'exclut nullement des réunions destinées aux non-chrétiens, en vue d'éveiller en eux le *pius credulitatis affectus* préliminaire au catéchuménat : cette liturgie du seuil est de la plus haute importance, et doit faire l'objet des préoccupations attentives du pasteur d'âmes. Mais les réunions ouvertes aux non-chrétiens, la liturgie du seuil ne doivent pas être con-

fondues avec l'assemblée liturgique elle-même. Celle-ci n'est pas moyen de conquête, mais prière, et prière de ceux qui croient.

Pourtant, l'assemblée est un peuple destiné à s'accroître. L'Église n'est pas une académie composée d'un nombre limité de sièges; elle n'a même pas admis que le nombre des apôtres du Christ fût rigoureusement fermé, selon les piquantes remarques de saint Augustin dans son commentaire sur les paroles de l'Évangile : « *sedebitis super sedes duodecim* ». Elle est donc passionnément missionnaire, faisant ses délices du psaume *Laudate Dominum omnes gentes*. La prière de l'assemblée donne une grande place à cette hantise missionnaire : la fête de l'Épiphanie, les lectures d'Isaïe, de l'Apocalypse entretiennent les fidèles dans le désir de voir tous les hommes, tous les peuples marcher vers la Nouvelle Jérusalem. *Oremus et pro paganis* : non pour que l'Église soit délivrée des maux qu'ils lui font endurer, mais pour que Dieu ouvre leurs oreilles et leurs yeux à la foi chrétienne.

Lorsqu'un candidat se présente, désirant la foi et le baptême, l'assemblée liturgique se sent tout à coup alourdie d'une grave responsabilité. Non seulement un ou deux membres de la communauté sont plus spécialement chargés du nouveau frère, mais l'assemblée entière se déplacera, ajoutant aux réunions hebdomadaires, pour encadrer sa préparation et son initiation. Pas de liturgie authentiquement vécue, pas d'assemblée valable sans cette joie de voir pousser dans l'Église de nouvelles plantes, sans cet accueil aux « agneaux nouveaux ». Ce serait un scandale si l'on était aujourd'hui en droit d'écrire que « la communauté manque aux catéchumènes ».

6. DU RASSEMBLEMENT A LA COMMUNAUTÉ.

Ce bric-à-brac incohérent, ce tout venant, cette bigarrure qui *n'était pas un peuple*, l'assemblée liturgique en fait *un peuple*. Un peuple, et non une masse. Le rassemblement devient communauté.

Car tout rassemblement n'est pas nécessairement une communauté. Des curieux attardés autour d'un fait divers;

un compartiment de métro ou de chemin de fer; une salle de pas-perdus : tout cela est une juxtaposition d'hommes, mais non une communauté; ils vont et viennent, sans aucun lien entre eux.

Les spectateurs rassemblés dans un théâtre ou un cinéma présentent entre eux une cohésion, une communion bien supérieure. Ils sont préoccupés, distraits, divertis; leur attention à tous est captée simultanément par la même vision et la même audition : il n'y a plus place en eux pour d'autres sujets de pensée. Aussi éprouvent-ils, à un rythme à peu près rigoureusement identique, les mêmes émotions : joie, tristesse, plaisir, trouble. Cette unité se manifeste souvent à l'extérieur par des gestes : on applaudit, on se lève; — par des acclamations ou des vociférations, voire des chants spontanés. Mais comme l'objet de ces émotions et de ces manifestations est factice, la communauté des spectateurs se dissout aussitôt dès l'entr'acte.

Les manifestations patriotiques, politiques, si nombreuses dans la cité antique et dans les États modernes, peuvent créer une communauté qui se maintient en partie après leur célébration. Car elles atteignent souvent des sentiments profonds de l'homme et peuvent avoir un objet authentique. Là encore, l'unité de sentiment est obtenue par le spectacle qui s'offre aux yeux : cadre, défilés, drapeaux, costumes; et par les sons qui frappent les oreilles : musique, discours, chants. Et les réactions de la foule révèlent de la même façon le rythme dans lequel elle s'est laissé prendre : gestes, cris, chants. Cependant la manifestation de ce genre peut échouer et laisser son spectateur insensible; cet échec sera d'autant plus à craindre qu'elle sera plus dépouillée de tout élément de jeu. C'est pourquoi la cité antique unissait si étroitement le jeu : théâtre, chant, danse, à toutes les manifestations de la vie sérieuse destinées à être vécues de façon communautaire.

Le rassemblement liturgique devient communauté avec une efficacité que ne peuvent connaître ni le jeu du théâtre ou du cinéma ni le meeting patriotique. On dira peut-être qu'il n'a pas besoin de *devenir* communauté, puisqu'il est fait de chrétiens qui sont unis de façon permanente par la foi et la charité. Mais là encore, cette unité purement intérieure ne peut suffire : ce ne serait pas l'Église ni l'éco-

nomie chrétienne; la nature sociale et corporelle de l'homme exige davantage. D'ailleurs, l'expérience montre que là où il n'y a pas d'assemblées vraiment communautaires, seule une élite parvient à conserver la foi, à atteindre jusqu'à la contemplation et à puiser dans les offices liturgiques la force de vivre selon l'Évangile.

Il faut donc que le peuple assemblé retrouve la conscience de sa communauté. Non pas au plan de l'émotion superficielle, à plus forte raison artificielle, puisqu'il s'agit d'atteindre au niveau de la foi — et cependant avec une nécessaire expression sensible, extérieure. Ce ne devra pas être son enthousiasme factice, surtout pas cette violence qu'impose à la personne humaine le collectivisme de la « psychologie des foules », mais une unité perçue et aimée librement, totalement humaine, profonde, comme l'est l'unité familiale dans ses meilleures réalisations.

L'unité dans l'assemblée liturgique se scellera, comme dans les rassemblements humains que j'ai cités plus haut, d'abord par la vision et l'audition. Il faut donc que le peuple voie et entende. Un lieu destiné à l'assemblée liturgique doit avant tout permettre de remplir ces deux conditions, sous peine d'être inapte à sa destination. Le peuple doit voir l'autel, les célébrants, les choses, les gestes, les cortèges. Il doit entendre la proclamation de l'Écriture, la parole de celui qui préside, de celui qui mène le jeu; il doit entendre les chants de la schola. Entendre, je veux dire comprendre. Toute une technique : architecture, éclairage, sonorisation, sera nécessaire, rendue plus complexe au fur et à mesure que l'assemblée a des proportions plus vastes.

A ce qu'elle voit et entend, la foule réunie pour la liturgie de l'Église devra pouvoir répondre, marquant des rythmes profonds. Le geste : debout, inclinés, à genoux, prosternés. L'acclamation : et pour qu'elle atteigne son but, l'acclamation doit répondre à des qualités phonétiques et psychologiques très précises. Le chant : lui aussi, pour être repris par une foule au point d'être l'expression de cette foule, exige des conditions particulières. Enfin le silence, manifestation très importante de la tension, de l'intensité du sentiment qui est vécu par l'assemblée dans les moments essentiels. Il y aura ainsi communauté d'expression.

Ce n'est pas tout. Nous avons parlé d'unité familiale. La communauté ecclésiale, comme la communauté familiale a son point culminant dans le repas. *La Maison-Dieu* a consacré tout récemment un cahier entier au repas, au point qu'il paraît inutile d'insister davantage. Si ce repas liturgique est l'Eucharistie, alors il opère efficacement, *ex opere operato*, par la présence sacramentelle du Corps du Christ, l'unité de la communauté :

« Spiritum nobis Domine tuae caritatis infunde ut quos uno pane satiasti, tua facias pietate concordēs...²⁷ »

C'est que le peuple reçoit l'Eucharistie. C'est la hiérarchie qui préside l'assemblée et en fait une communauté. Ce peuple n'est pas une masse, un troupeau errant : il a des pasteurs; un *ordre*, *ordo*, le règle, où tout n'est pas l'œuvre de tous, et qui fait que ce qui est commun est donné aux uns par les autres. La liturgie est une prière hiérarchique. Il faut donc, après avoir regardé du côté de la nef, se retourner à nouveau vers l'abside et voir quelles sont dans cette assemblée les fonctions qui sont réservées, que le peuple ne peut remplir.

7. UNE COMMUNAUTÉ HIÉRARCHISÉE.

L'assemblée comporte un président et un meneur de jeu qui doivent obligatoirement faire partie de la hiérarchie et avoir reçu le caractère sacré de l'ordre : évêque ou prêtre, diacre.

Mais il y a encore, dans l'assemblée, d'autres fonctions réservées, que le peuple n'exerce pas : celle des ministres, des lecteurs et des chantres ou de la schola : à certaines époques, l'Église a exigé de ceux qui les remplissent une consécration, la réception d'un ordre, parfois même le diaconat; si la plupart de ces fonctions peuvent être actuellement accomplies par de simples baptisés, du moins elles séparent ces baptisés, au moment où ils les exercent, du reste du peuple, et cette séparation est marquée extérieurement soit par le costume dont on les revêt parfois, soit par la place

27. Postcommunion du samedi saint et de Pâques.

qu'on leur fait occuper dans l'édifice. Voyons successivement chacune de ces fonctions.

a) *Le président de l'assemblée.*

Le président de l'assemblée liturgique (προεστώς) est présenté dans les tout premiers documents qui décrivent la communauté chrétienne : saint Igace d'Antioche, saint Justin, et il serait facile même de relever, dans les Actes des Apôtres et les Épîtres, un grand nombre de textes qui montrent combien l'institution en est primitive²⁸.

Ce président n'est pas l'un quelconque des membres de l'assemblée délégué du peuple, élu par lui, chargé par lui d'interpréter ses sentiments. Il préside *in persona Christi*, en vertu à la fois du caractère sacerdotal qu'il a reçu, qui le fait participer au sacerdoce du Christ d'une façon supérieure au simple fidèle et incommunicable — et de la mission dont il est investi par le Saint-Esprit de paître le troupeau du Seigneur. C'est donc l'évêque diocésain qui préside l'assemblée liturgique ou, à son défaut et sur sa délégation, l'un de ses prêtres.

Il a des pouvoirs exclusifs qui lui viennent, soit de son caractère sacerdotal, soit de sa mission. Il rompt avec autorité le pain de la Parole de Dieu, particulièrement sous la forme de l'homélie évangélique et de la catéchèse liturgique²⁹. Il consacre efficacement le pain eucharistique. Il est médiateur entre Dieu et le peuple : il peut donc parler et prier au nom de tous, à cause du Christ, premier né d'une multitude de frères, dont il joue le rôle. Il dirige et commande, toujours avec autorité.

En conséquence, le président de l'assemblée doit être entouré du respect qui convient à son caractère sacré : il est vêtu d'ornements, c'est-à-dire d'un costume qui le distingue et l'embellit; il est placé au centre de l'assemblée, même au centre architectural de l'édifice, au point de convergence des regards. Il reçoit des marques de vénération inouïes,

28. H. CHIRAT, *op. cit.*

29. L'homélie est essentiellement un acte du célébrant, comme l'a très bien souligné Dom Jean LECLERCQ dans son article : « Le sermon acte liturgique », paru dans *La Maison-Dieu*, n° 8, p. 27. — Sur la catéchèse, voir *La Maison-Dieu*, n° 6, p. 37.

variables suivant les rites et suivant qu'il est l'évêque ou un prêtre : génuflexion, révérence profonde, baiser, etc. Enfin, et ceci demande à être souligné, lorsqu'il élève la voix, s'adressant au peuple ou priant au nom de tous, on l'écoute debout (sauf, bien sûr, l'homélie) et dans le silence général. Quand il prie, de sa voix rendue plus solennelle par le chant, au milieu de l'attention silencieuse d'un peuple debout, prêt à lui répondre au premier signe, sa médiation apparaît alors avec éclat : il est vraiment le Christ qui prie au milieu de l'assemblée. C'est pourquoi sa voix ne peut, dans ces moments, être couverte ni doublée sous aucun prétexte (salut, collecte, préface, *Pater*,³⁰ ecphonèses, postcommunion, bénédiction).

Entendons saint Ignace d'Antioche nous dire qu'il n'y a pas d'assemblée sans la présidence de l'évêque ou d'un de ses prêtres. Mais il ne suffit pas qu'un prêtre soit présent matériellement. On ne peut pas non plus se contenter de le voir présider comme lecteur ou meneur de jeu. Il faut qu'il y joue son rôle sacerdotal, qu'il y exerce sa médiation, qu'on l'entende prier au nom de tous et qu'on reçoive de lui un don divin (au moins sa bénédiction), en un mot qu'il apparaisse vraiment comme jouant le rôle du Christ-Prêtre. Sur ce point, que de critiques à faire dans toutes ces paraliturgies et cérémonies extraliturghiques où le prêtre n'a qu'un rôle d'arrière-plan, voire un rôle qui n'est pas sacerdotal !

b) *Le coryphée ou meneur de jeu.*

A côté du président, évêque ou prêtre, l'assemblée liturgique doit avoir un coryphée ou meneur de jeu sur lequel j'insisterai peu, m'en étant déjà expliqué dans un cahier antérieur de *La Maison-Dieu*³². C'est le diacre ou l'un des diacres qui est chargé de cette fonction, car elle exige de celui qui l'assume l'autorité d'un membre de la hiérarchie et le caractère sacré de l'ordre.

Le meneur de jeu sert d'intermédiaire, quand il en est

30. Dans le Rite romain seulement.

32. « Catéchèse épiscopale et monitions diaconales », *La Maison-Dieu*, n° 17, p. 110.

besoin, entre le célébrant et le peuple. Cela se produit en particulier dans les moments solennels, où le célébrant est tout entier tourné vers Dieu, par exemple durant le canon de la messe, et également lorsque le célébrant emploie une langue qui n'est pas celle de son peuple.

Le meneur de jeu dicte au peuple ses attitudes : attitudes matérielles et attitudes spirituelles. Il oriente sa prière, ranime son attention, lui dicte ses intentions, lui suggère ses sentiments, dégage le sens des gestes qui s'accomplissent. En un mot, il inspire à la masse populaire ce rythme, dont nous parlions tout à l'heure, qui fait une communauté. Le meneur de jeu est donc un personnage très important, sans lequel, en règle générale, il ne pourra y avoir de célébration vraiment communautaire, dont la présence, en revanche, permet de faire vibrer un peuple, une masse de tout venant, quelque inculte qu'on l'imagine, à l'unisson des cérémonies de l'Église les plus longues, les plus insolites et les plus éloignées en apparence de la sensibilité populaire, comme un sacre d'évêque ou une consécration d'autel.

c) *Les ministres.*

Les ministres remplissent des fonctions d'aides ou de serviteurs du célébrant. Voici les principales de ces fonctions :

1. Soulager le célébrant dans certains de ses actes, lorsque ceux-ci doivent se répéter longuement, par exemple, l'ablution baptismale, la distribution de l'Eucharistie aux fidèles. Dans ce cas, les ministres doivent être en principe au moins des diacres.

2. Entourer le célébrant, l'Évangile ou l'Eucharistie d'un cortège honorifique : flambeaux, parfum, croix processionnelle, etc.

3. Accomplir, vis-à-vis du célébrant, les gestes proprement dits du serviteur : laver les mains, présenter les vêtements, le livre ou la lumière, tourner les pages, verser du vin et de l'eau, préparer le calice.

4. Rarement enfin, mais cela existe pourtant dans tous les rites, il y a un dialogue privé entre le célébrant et ses ministres, auquel le peuple ne participe pas : dans la litur-

gie romaine, c'est le cas des prières au bas de l'autel, de l'*orate fratres*, du dernier évangile.

A l'exception de certaines de ces fonctions qui sont strictement réservées à des diacres ou à des sous-diacres, la plupart d'entre elles peuvent être exercées par des laïcs, qui ne sont donc pas des séparés, des consacrés engagés définitivement au service du culte. Mais elles exigent, nous l'avons déjà dit, qu'au moment même où il s'en acquitte, le laïc se sépare du reste du peuple; il quitte sa place, peut même revêtir un habit de clerc. On insistera donc auprès des fidèles sur la dignité des fonctions de ministre; il faudrait leur commenter souvent les textes du Pontifical romain qui invitent sans cesse à voir derrière les humbles gestes matériels la réalité spirituelle. Au lieu de nous torturer à imaginer des chœurs parlés ou des cantiques pour réunions d'enfants de chœur, il serait tellement plus simple et plus vrai de les faire assister à une ordination d'ordres mineurs !

d) *Les lecteurs.*

La lecture occupe une grande place dans l'assemblée liturgique; un temps considérable y est consacré, en effet, à entendre des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'une de ces lectures est strictement réservée aux membres de la hiérarchie au point de ne pouvoir être confiée à personne autre, c'est l'évangile. Cela tient au respect infini dont l'Évangile bénéficie dans l'Église : on le traite à l'égal de l'Eucharistie. Jamais sa lecture publique, même en langue vulgaire, ne doit être abandonnée à un laïc ou à un clerc inférieur. Bien plus, on ne devrait pas admettre qu'elle fût faite par d'autres que le diacre en ornements qui assiste le célébrant ou, à son défaut, par le célébrant lui-même.

Les autres lectures : Épîtres de saint Paul, Épîtres catholiques, Actes des Apôtres, Apocalypse, Ancien Testament, sont confiées normalement à des clercs ayant reçu un ordre inférieur (sous-diacre ou lecteur), mais la tradition constante de toutes les liturgies permet de les faire proclamer par des laïcs. Il faut et il suffit que celui qui est choisi pour ce rôle s'en acquitte avec décence et respect et que sa diction soit intelligible (ce qui, en passant, n'est pas toujours

le fait des clercs; ils ont tellement peu le souci de se faire entendre du peuple qu'ils lui tournent parfois étourdiment le dos !).

e) *La schola.*

Jamais, à aucun moment de l'histoire liturgique et dans aucun rite, *tout* le chant n'a été destiné à *toute* la foule. Il y a des chants pour le peuple et des chants réservés à un groupe de chantres spécialisés, groupés à part : la *schola cantorum*.

Ces chants réservés sont surtout de deux sortes. Les uns sont des textes bibliques destinés à être ornés d'un rythme musical, comme les psaumes, dont la forme poétique ne souffre pas l'absence de mélodie. Dans ce cas, le chant, exécuté par la schola, est destiné à être écouté pour lui-même, dans le silence de tous. L'action est alors suspendue; le texte ainsi porté par la musique sera médité par le peuple et parfois commenté ensuite dans l'homélie du célébrant. C'est le cas du graduel, du répons, des odes byzantines, des tropaires.

D'autres fois, le chant de la schola est destiné seulement à entourer de joie et de refrains sacrés un mouvement, une action qui se dérouleraient sans cela dans le silence : procession d'entrée, offrande, communion. Ce serait une erreur de croire qu'il faille proposer au peuple de prendre part uniformément à tous ces chants.

A certaines époques, le rôle de chantre a parfois été réservé aux diacres. Cet usage est pourtant épisodique. La tradition plus générale est de revêtir les chantres d'un ordre mineur (lecteur ou psalmiste), et même de permettre à de simples baptisés de participer à la schola. Elle s'oppose seulement en principe à ce que des femmes y aient accès.

CONCLUSIONS.

Au terme de cette esquisse sommaire, quatre conclusions semblent devoir être dégagées.

D'abord, il faut relever que notre étude se situait au plan

des structures visibles, des nécessités organiques, des lois liturgiques. C'est le plan que saint Augustin et saint Thomas appelleraient *sacramentum*, le plan des signes. Mais il faudrait, pour être complet, s'élever jusqu'au plan des réalités invisibles dont l'assemblée est le signe efficace (*res et sacramentum*), cette présence mystérieuse, mystérique exactement, du Christ au milieu de ceux qui sont réunis pour prier, et cette action de l'Esprit-Saint qui prie pour nous et nous fait crier : *Abba*, Père. Il faudrait enfin parler de la *res sacramenti* de l'assemblée, qui est grâce de charité fraternelle, joie et gage du ciel.

Nous avons déjà dit, — et même quand la chose n'était pas exprimée elle se devinait toujours, — que l'assemblée liturgique a pour modèle éminent et à la fois pour terme prochain ou lointain la célébration eucharistique. C'est l'Eucharistie qui lui donne sa plénitude de sacramentalité, c'est-à-dire de signification et d'efficacité; c'est l'Eucharistie qui commande sa physionomie, qui lui prescrit ses lois les plus exigeantes. C'est en définitive sur la théologie du sacrement de l'autel que s'appuie l'affirmation de ses diverses structures. On ne s'en étonnera pas si l'on est habitué à lire la *Tertia pars* de la *Somme* de saint Thomas, où perpétuellement l'Église et l'Eucharistie sont présentées comme ne faisant qu'un.

En effet, et ceci est la troisième de nos conclusions, l'assemblée liturgique est l'Église en petit, l'Église à l'échelon local. Tout ce qui est vrai de l'Église se doit dire de l'assemblée liturgique. Mais l'histoire nous montre que l'Église manifeste sa beauté cachée au milieu des vicissitudes du groupe sociologique, et toujours de façon insuffisante; il n'y a pas, dans l'histoire de l'Église et dans l'histoire de la liturgie, un âge d'or, un modèle concret pour les siècles à venir. En particulier, il faut abandonner l'utopie de voir l'assemblée liturgique épouser toutes les formes sociologiques, historiques, successives; souvent l'Église, au lieu de les adopter, les détruit, comme elle a ruiné, par exemple, l'esclavage antique.

Il est donc possible qu'une étude plus approfondie des structures de l'assemblée liturgique nous amène à déprécier certaines pratiques pourtant courantes aujourd'hui. Par exemple, des confusions de méthode ont pu se produire à

l'époque où l'Action catholique encore débutante cherchait à se définir; certains se seraient aisément laissés entraîner jusqu'à souhaiter que la spécialisation par milieux, règle maîtresse de l'action dans le temporel, fût étendue à la célébration liturgique. Pareillement, le légitime souci d'une efficacité pédagogique a parfois provoqué un démantèlement de l'assemblée par âges, par catégories; on était tenté alors d'oublier que l'assemblée était à rechercher pour elle-même, indépendamment de l'enseignement qui n'y occupe qu'une place limitée et qui d'ailleurs ne s'y donne pas par les méthodes pédagogiques humaines. Ces diverses déformations disparaîtront aisément, sans qu'il soit besoin de polémiques ni de prohibitions. Même les sophismes théologiques et les informations pseudo-historiques, qui encombrant aujourd'hui tant de publications à l'usage du clergé, seront dissipés comme neige au soleil lorsque l'éblouissante splendeur de l'assemblée chrétienne aura été enfin contemplée dans tout son éclat.

AIMÉ-GEORGES MARTIMORT.